

Action C1	Fauche des habitats ouverts	Objectif C : Promouvoir une gestion du bocage conciliant rentabilité économique et richesse biologique
------------------	------------------------------------	--

<p><u>Description de l'action :</u> Cette action vise à mettre en place une fauche pour l'entretien des milieux ouverts en îlot PAC (MAE) ou hors d'une pratique agricole (Contrat Natura 2000). Les prairies naturelles occupent une faible superficie dans le périmètre actuel du site Natura 2000 mais ont leur importance pour le maintien d'une grande diversité biologique.</p>	<p><u>Habitat :</u> 6410 : Prairies à Molinie 6430 : Mégaphorbiaies 6510 : Prairies maigres de fauche 7230 : Bas-marais neutro-alcalins</p>
<p><u>Types de contrat :</u></p> <p>- Surfaces agricoles : Mesures agroenvironnementales et climatiques <i>NB : La mise en œuvre des mesures agroenvironnementales passera par la rédaction d'un projet de territoire en étroite collaboration avec les agriculteurs</i></p> <p>- Surfaces non agricoles : Contrat Natura 2000 A32304R – Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts</p>	<p><u>Espèces :</u> 1060 : Cuivré des marais Odonates Chiroptères</p>
<p><u>Engagements rémunérés :</u></p> <p><u>Mesures agroenvironnementales :</u> SHP = Mesure système herbager et pastoral (maintien d'une flore caractéristique sur des surfaces cibles à l'échelle de l'exploitation)</p> <p>Herbe_03 = Absence totale de fertilisation minérale et organique</p> <p>Herbe_06 = Retard de fauche Un retard de fauche d'au minimum 10 jours est préconisé. Cette durée sera actée en fonction des habitats par le groupe de travail agriculture lors de la construction du projet de territoire.</p> <p>Herbe_07 = Maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle C'est une mesure à objectif de résultat (maintien d'une flore caractéristique) non cumulable avec les autres engagements unitaires</p> <p>Herbe_13 = Gestion des milieux humides Combinaison d'engagements unitaires pour la mise en œuvre d'un plan de gestion adaptée à la préservation des milieux humides</p> <p><u>Contrat Natura 2000 :</u> Fauche mécanique ou manuelle Fauche centrifuge (ou par bandes) avec conservation d'une zone refuge (environ 1/8^{ème} de la surface totale) Ne pas faucher en période d'engorgement du sol, le choix de la date ainsi que la fréquence d'intervention seront fixés par l'animateur du site en lien avec les services de l'Etat et le propriétaire en fonction des conditions écologiques et biologiques du site. Exporter les produits de fauche hors de la parcelle.</p>	<p><u>Engagements non rémunérés :</u> Aucun travail du sol (y compris labour)</p>

<u>Maître d'ouvrage</u> ONF, collectivités territoriales, propriétaires et titulaires des droits réels des terrains.	<u>Mise en œuvre</u> Collectivité animatrice, experts forestiers,...	<u>Partenariats</u> ONF, CRPF, Syndicat des propriétaires forestiers privés,...
---	---	--

<u>Moyens de financement</u> Mesures agroenvironnementales	<u>Modalités</u> SHP : 80€/ha (niveau 2)
---	---

(à titre indicatif)	Herbe_03 : 43,37 €/ha (par rapport à l'arrêté GREN) Herbe_06 : 69,86 /ha (pour 10 jours de retard de fauche) Herbe_07 : 66,01€/ha (montant plafond) Herbe_13 : 120€/ha
Contrat Natura 2000	Sur devis

<u>Echéancier</u>					
Année N Diagnostic initial + Travaux	Année N+1 Travaux	Année N+2 Travaux	Année N+3 Travaux	Année N+4 Travaux	Année N+5

<u>Evaluation</u>	
<u>Indicateurs de suivi</u> Relevés phytosociologiques	<u>Points de contrôle</u> Cahiers d'enregistrement Factures acquittées